

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2008

Révision: 21.08.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Mussana Mikroclean**

Emploi de la substance / de la préparation

Produit pour un usage professionnel unique.
Détergent de désinfection et de nettoyage.

Producteur/fournisseur :

Hans Kratt Maschinenfabrik GmbH
Müllheimer Straße 5
D-68219 Mannheim

Tel. 0621 891406

Service chargé des renseignements :

Sicherheitsdatenblatt@calvatis.com
Tel.: +49 (0) 621 891 406

Renseignements en cas d'urgence : Tel.: +49 (0) 6203 105-200

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Solution aqueuse des alkanolamines, des agents de chélation, des agents tensio-actifs, de l'anti-mousse, de désinfectant et solubilisier.

Composants contribuant aux dangers

CAS	EC	%	Symbole	R-phrases
Nitilotriacétate de sodium				
5064-31-3	225-768-6	15 - 30	Xn	22-36
Hydroxyde de sodium				
1310-73-2	215-185-5	0,5 - 2	C	35
1-Methoxy-2-propanol				
107-98-2	203-539-1	1 - 5		10
Agents de surface anioniques				
		1 - 5	Xi	38-41

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Indications générales : Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Recourir à un traitement médical

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2008

Révision: 21.08.2008

Nom du produit *Mussana Mikroclean*

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications Ce produit n'est pas combustible.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Porter un vêtement personnel de protection

Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation: Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :
Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
1310-73-2 hydroxyde de sodium

 VME | 2 mg/m³
107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

 VME | Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm
 Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm
 risque de pénétration percutanée

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains :

Gants protecteurs de produit chimiques du butylkautschuk ou du caoutchouc le catégorie III conformément EN 347. Considérer ils le indication le fabricant perméabilité et temps ainsi que le particulier provoquer lieu de travail (mécanique charger, durée).

Matériau des gants

Gants protecteurs p. ex. des nitriles ou des chloroprène/néoprène.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.
Forme :

liquide

Couleur :

jaunâtre

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2008

Révision: 21.08.2008

Nom du produit **Mussana Mikroclean**

(suite de la page 2)

Odeur :	légère comme surfactant
Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100°C
Température et domaine de cristallisation :	< -5°C
Point d'éclair :	non applicable
Densité à 20°C:	1,12 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
Valeur du pH (10 g/l) à 20°C:	11,5

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Pas des données pour la préparation présent.

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Irrite la peau

des yeux : Irritant our les yeux.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

L'évaluation toxicologique de la préparation a eu lieu conformément à des méthodes de calcul conformément à des GefStoffV/directive de préparation de l'UE

12 Informations écologiques

Autres indications écologiques :

Valeur DCO : 220 g O₂/kg produit

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans l'eau sans traitement.

En cas de l'admission dans l'égout d'une solution diluée il n'y à pas des problèmes en station d'épuration à attendre.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Code déchet :

La clé de déchets citée conformément au catalogue de type de déchets européen (AVV) est une recommandation. Sur la base des différentes applications avec l'utilisateur, un autre numéro de clé de déchets doit le cas échéant être assigné.

Catalogue européen des déchets

Groupe: Déchets de la fabrication, de la préparation, d'une vente et de l'application des matières grasses, des lubrifiants, des savons, des détergents, des moyens de désinfection et des moyens d'hygiène. Désignation: d'autres retards de distillation et de réaction clés: 07 06 08.

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2008

Révision: 21.08.2008

Nom du produit *Mussana Mikroclean*

(suite de la page 3)

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 8 (C7) Matières corrosives.
Indice Kemler : 80**No ONU** 3267**Groupe d'emballage :** III
Désignation du produit : 3267 ÄTZENDER BASISCHER ORGANISCHER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G.
(Trinatriumnitrotriacetat, Lösung)
Quantités limitées (LQ) LQ7**Catégorie de transport** 3**Code de restriction en tunnels** E**Remarques :**

De façon dépendante de la variante d'emballage des règlements spéciaux pour des "quantités limitées" et des libérations (ADR Kap.3.4) peuvent être demandés.

Classe IMDG : 8**No ONU :** 3267**Label** 8**Groupe d'emballage :** III**No EMS :** F-A,S-B
Désignation technique exacte : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
(Trisodium nitrotriacetate, solution)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xi Irritant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

nitrotriacetate de trisodium

Phrases R :

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Déclaration du contenu selon directive CEE 648/2004:

15 - 30 %

: NTA

< 5 %

: Agents de surface non ioniques

: Agents de surface cationiques

: Agents de surface anioniques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2008

Révision: 21.08.2008

Nom du produit *Mussana Mikroclean*

(suite de la page 4)

Prescriptions nationales :**Classe de pollution des eaux (Allemagne):** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant**16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit.

Phrases R importantes:

- R 10 Inflammable.
- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 35 Provoque de graves brûlures.
- R 36 Irritant pour les yeux.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Service établissant la fiche technique : Calvatis GmbH Allemagne, département laboratoire**. Sources.** KC-585135k*Données modifiées par rapport à la version précédente*

F